

————— **Rapport de recherche** —————

Programmes de maîtrise de la colère
à l'intention des délinquants : Effet des
mesures du rendement du programme

Ce rapport est également disponible en anglais. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

2001 N° R-106

**Programmes de maîtrise de la colère à l'intention des délinquants :
Effet des mesures du rendement du programme**

Craig Dowden
Ralph Serin

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

novembre 2001

Résumé

Le présent rapport fait suite à une évaluation antérieure menée dans les conditions contrôlées du programme de maîtrise de la colère et des émotions du Service correctionnel du Canada (Dowden, Blanchette et Serin, 1999). Cette étude se penchait sur l'efficacité d'un programme de maîtrise de la colère à l'intention des détenus sous responsabilité fédérale. Cependant, on ne disposait pas de données sur les abandons et les incidents en établissement au moment de la publication du rapport final. La présente étude a englobé ces nouvelles données afin de répondre à trois grands thèmes de recherche.

Le premier thème était l'effet du programme de maîtrise de la colère sur la fréquence des incidents en établissement. Une comparaison a été effectuée entre des délinquants ayant complété la période de traitement et les sujets d'un groupe de référence afin de voir si la participation à un programme de maîtrise de la colère était liée à une réduction significative des comportements déplacés en établissement. Fait intéressant, il n'y a pas eu d'écarts significatifs signalés quant au nombre d'incidents de nature générale ou avec violence entre les deux groupes. Par contre, des différences attribuables à la succession des cohortes pourraient avoir influencé ces résultats.

Un autre sujet d'intérêt était le taux de récidive parmi le groupe de délinquants traités, un groupe de décrocheurs et un groupe de référence. Des analyses de survie ont été effectuées pour déterminer le taux de récidive non violente (soit toute nouvelle condamnation pour un crime sans violence) et le taux de récidive violente dans les trois groupes. Une analyse de survie générale a révélé des écarts importants dans les taux de récidive non violente entre le groupe de décrocheurs (52 %), le groupe de référence (30 %) et le groupe de délinquants traités (10 %) ($\chi^2 = 16,17, p < 0,001$). Une étude plus approfondie des données a démontré que le taux de récidive du groupe de décrocheurs était beaucoup plus élevé que celui des autres groupes ($p < 0,05$). L'analyse portant sur la récidive violente a donné des résultats identiques, le taux de récidive violente le plus élevé se retrouvant une fois de plus parmi les décrocheurs (40 %) comparativement au groupe de référence (17 %) et au groupe de délinquants traités (5 %) ($\chi^2 = 4,17, p < 0,001$).

Enfin, le rôle accessoire de la participation au programme de maîtrise de la colère dans la prédiction de récidive a été examiné au moyen d'analyses de régression logistique. Les résultats ont démontré que la réussite de ce programme était associée à une réduction des taux de récidive, même après que plusieurs prédicteurs importants du résultat postlibératoire eurent été soumis à un contrôle statistique. Cette constatation renforce la conclusion selon laquelle la réduction de la récidive observée est due à la participation aux programmes et non pas à d'autres variables importantes comme le niveau de risque et le rendement antérieur à l'égard du programme.

Cette étude se distingue aussi par l'introduction d'une variable relative au rendement à l'égard du programme. L'étude tentait pour une première fois, dans l'évaluation d'un programme, d'établir une variable composée de la sorte et un contrôle statistique du rendement antérieur des délinquants. La variable était étroitement liée

à la réduction de la récidive ($r = 0,32$) en plus de constituer le meilleur prédicteur individuel de récidive, ce qui a encore plus d'importance. Pour ces raisons, les études à venir devraient examiner l'utilité de cette variable parmi différents échantillons de délinquants afin de déterminer sa généralisabilité.

Enfin, dans un même ordre d'idées, et ce, malgré la grande valeur prédictive de la variable relative au rendement à l'égard du programme, les effets positifs de la participation au programme de maîtrise de la colère sont demeurés présents, même quand la variable a commencé à faire l'objet de contrôles.

En somme, les résultats de la présente étude semblent indiquer que les questions afférentes à l'attrition des participants nuisent indirectement à l'efficacité de la participation au programme de maîtrise de la colère en milieu carcéral du SCC. L'orientation proposée pour les études à venir comprend l'ajout de groupes de référence formés de délinquants d'une liste d'attente et une évaluation systématique de la motivation des délinquants afin d'éliminer toute confusion. Il est également nécessaire de faire enquête sur l'efficacité du programme parmi d'autres segments de la population carcérale (p. ex. femmes et groupes de minorités visibles).

Table des matières

Résumé	i
Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des graphiques	iv
Introduction	1
Description du programme	2
Objet de la présente étude	3
Méthode	4
Résultats	8
Renseignements démographiques	8
Évaluation du risque criminel	8
Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques	9
Incidents en établissement	10
Résultat postlibératoire	12
Récidive non violente	13
Récidive violente	14
Prédicteurs de récidive	15
Analyse	19
Bibliographie	24

Liste des tableaux

- Tableau 1. Taux de récidive et poids de chaque variable relative à la participation à chaque programme en fonction de la méthode de Burgess7
- Tableau 2. Cotes globales des besoins du groupe de délinquants ayant terminé le programme de maîtrise de la colère et du groupe de décrocheurs ..10
- Tableau 3. Corrélations d'ordre zéro entre chaque prédicteur et la récidive16

Liste des graphiques

- Graphique 1. Comparaison des taux de survie de la récidive non violente pour les échantillons de participants à risque élevé au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés du groupe de référence14
- Graphique 2 Comparaison des taux de survie de la récidive violente pour les échantillons à risque élevé de participants au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés du groupe de référence15

Introduction

Depuis le début des années 1980, le Service correctionnel du Canada (SCC) cherche activement à se doter de programmes correctionnels efficaces pour les populations carcérales. À cette fin, on a créé plusieurs programmes différents qui incorporent les principes d'intervention correctionnelle efficace mentionnés par bon nombre d'auteurs d'ouvrages sur la réadaptation (Andrews et Bonta, 1998; Andrews, Bonta et Hoge, 1990; McGuire, 1995). Une des stratégies d'intervention les plus souvent employées par le SCC à l'égard des délinquants violents est le programme de maîtrise de la colère et des émotions (Serin et Brown, 1997), une composante des programmes de dynamique de la vie.

Malgré l'acceptation générale des programmes de maîtrise de la colère comme moyens de répondre à la violence, très peu d'études sur le résultat des traitements ont permis d'évaluer officiellement leur incidence sur la récidive (Hughes, 1993; Hunter, 1993; Serin et Brown, 1997). Les quelques études qui existent sont pour la plupart encourageantes en ce qui a trait à la réduction des taux de récidive générale et avec violence (Dowden, Blanchette et Serin, 1999; Hughes, 1993; Marquis, Bourgon, Armstrong et Pfaff, 1996). L'étude récente d'un programme de maîtrise de la colère à grande échelle menée par Dowden *et al.* (1999) dans des conditions contrôlées a donné l'élan au présent rapport. Les paragraphes ci-dessous rendent compte brièvement des résultats de cette étude.

Dowden *et al.* (1999) ont évalué l'efficacité du programme de maîtrise de la colère et des émotions du SCC destiné aux détenus sous responsabilité fédérale. Dans le cadre de cette étude, la majorité (86 %) des sujets d'un groupe de délinquants traités ont été appariés à des sujets d'un groupe de référence en fonction de l'âge, de l'infraction à l'origine de l'incarcération et de l'Échelle d'information statistique sur la récidive (échelle d'ISR-R). Les autres participants ont été appariés en fonction de l'âge et de l'infraction à l'origine de l'incarcération. La taille respectable de l'échantillon (N = 220) a aussi permis aux auteurs d'examiner les incidences différentielles de la participation au programme de maîtrise de la colère sur des groupes répartis en fonction du niveau de risque (faible ou élevé).

Fait notable mais non surprenant, le niveau de risque de la population traitée a eu un effet modérateur sur l'efficacité du programme de maîtrise de la colère. En fait, la participation au programme a entraîné une réduction significative de la récidive générale et avec violence dans le groupe à risque élevé, mais cette réduction était moins évidente dans le groupe à risque faible. Cette constatation allait dans le sens du principe de la classification selon le risque présenté par Andrews et ses collègues (Andrews et Bonta, 1998).

Malgré ces résultats prometteurs, les données sur les décrocheurs n'étaient pas disponibles pour le rapport initial. Bien que les données sur la récidive constituaient une preuve probante de l'efficacité du programme de maîtrise de la colère, on ne trouvait pas non plus de mesure du résultat à court terme (p. ex. incidents en établissement) dans les analyses. Les données sur les incidents en établissement peuvent donner idée de la façon dont la participation au programme a aidé les délinquants à évoluer plus efficacement dans leur environnement immédiat. Il est également important, à plus long terme, de déterminer si les progrès réalisés ont une valeur prédictive quant aux résultats à venir, en matière de récidive par exemple.

Description du programme¹

Le programme de «maîtrise de la colère et des émotions» est une intervention cognitivo-comportementale qui comprend 25 séances de deux heures. Le programme vise plusieurs des besoins criminogènes des délinquants à qui l'on enseigne diverses compétences, telles que le perfectionnement des habiletés en autogestion et en maîtrise de soi, la résolution efficace des problèmes, la communication efficace, la détermination des situations à risque élevé (dans le contexte d'un modèle de prévention de la rechute) ainsi que l'examen et la correction des erreurs de jugement à la base des agressions fondées sur les émotions au moyen de l'apprentissage des compétences prosociales.

Les membres du personnel sont sélectionnés en fonction des caractéristiques du personnel correctionnel efficace décrites par Andrews et Kiessling (1980). Chaque membre du personnel a reçu une formation et obtenu un certificat se rapportant à ce

¹ Le rapport original fournit une description plus détaillée du programme.

modèle de formation. Une surveillance régulière et des vérifications prévues des lieux servent également à maintenir l'intégrité du programme. Les animateurs passent le contenu du programme en revue en ayant recours à des modèles et à des mises en situation et en présentant une rétroaction constructive sur le rendement des participants et sur les exercices qu'ils font à domicile.

Objet de la présente étude

L'objet de la présente étude était d'examiner l'incidence du programme de maîtrise de la colère sur les décrocheurs. En outre, on a examiné divers indices relatifs au rendement à l'égard du programme, afin d'établir leur effet modérateur potentiel sur l'efficacité du programme.

Méthode

La présente étude consistait à comparer trois groupes distincts de délinquants sous responsabilité fédérale, soit un groupe de délinquants qui avaient terminé un programme de maîtrise de la colère en établissement, un groupe de référence formé de délinquants non traités utilisé à des fins comparatives, et un groupe constitué de délinquants qui avaient abandonné le programme.² Puisque le présent rapport constituait le prolongement de l'étude originale menée dans des conditions contrôlées par Dowden, Blanchette et Serin (1999), seules les analyses qui ne font pas partie du rapport original sont présentées ici. Les données employées pour l'étude provenaient du Système de gestion des délinquants (SGD), une base de données automatisée, et des dossiers du Centre d'information de la police canadienne (CIPC).

La première série d'analyses comparait les délinquants qui avaient terminé le programme avec succès à ceux qui l'avaient abandonné, en fonction de plusieurs variables démographiques et relatives au risque et aux besoins. Ces analyses comparatives ont permis d'obtenir des renseignements importants sur les facteurs susceptibles d'influencer les analyses de la récidive ou des incidents en établissement. L'étude de ces variables pourrait aussi faire ressortir les caractéristiques des délinquants qui ont une valeur prédictive sur l'achèvement du traitement et dont on pourrait se servir pour reconnaître les participants les plus habilités à suivre le programme.

Cette étude s'est aussi attardée aux incidents en établissement. Par incident en établissement on entend tout acte commis par un délinquant qui a fait l'objet d'une audience disciplinaire. Les comportements que l'on considère comme des incidents en établissement comprennent entre autres la possession d'un objet interdit ou d'une arme, la perprétation de voies de fait et la manifestation d'un comportement perturbateur. Plusieurs analyses ont comparé le nombre d'incidents en établissement de nature générale ou avec violence entre les groupes, ce qui a permis de mesurer

² Ceci est une cohorte sur plusieurs années et les chiffres ne représentent pas le taux réel de décrochage pour le programme de maîtrise de la colère et des émotions qui est de 17 % (Stewart, communication personnelle).

l'incidence de la participation au programme de maîtrise de la colère sur le comportement à court terme en établissement.

Les trois groupes ont également fait l'objet d'une comparaison au chapitre de la récidive violente et non violente. Enfin, on a eu recours à des analyses de régression logistique pour examiner la contribution respective des variables relatives aux clients et au traitement comme prédicteurs de récidive. Afin d'éliminer le risque comme source de distorsion potentielle, tous les principaux prédicteurs de récidive ont été pris en considération dans l'analyse de régression logistique. On a adopté une approche conservatrice qui consistait à intégrer d'abord tous les principaux prédicteurs de récidive dans l'intention de maximiser leur contribution à la variation exprimée. La participation au programme de maîtrise de la colère a été intégrée au dernier bloc afin de voir si une réduction significative de la récidive se maintenait dans le groupe de délinquants traités, même après que les autres facteurs susceptibles d'avoir un effet modérateur sur le résultat postlibératoire eurent été soumis à un contrôle statistique.

Dans le but de déterminer quelles variables feraient l'objet de l'analyse de régression logistique, plusieurs prédicteurs de récidive potentiels ont été choisis parmi les données disponibles. Tel que mentionné précédemment, seuls les prédicteurs liés de près à la récidive pouvaient faire l'objet d'une régression logistique.

Une nouvelle variable relative au rendement à l'égard du programme a aussi été créée à l'aide de méthodes introduites à l'origine par Burgess (1928), puis adoptées par Nuffield (1982). Cinq mesures du rendement à l'égard du programme ont été intégrées à la formulation finale de cette variable, soit la participation à un programme de base, la participation à un programme en établissement (p. ex. counseling individuel), la participation à un programme de soutien (p. ex. visite familiale privée), tout programme terminé avec succès et tout programme non complété.

Les programmes de base comprenaient les programmes d'acquisition de compétences psychosociales, de lutte contre la toxicomanie, de traitement des délinquants sexuels et de prévention de la violence familiale, ainsi que les programmes qui cherchent à combler les carences sur le plan des études. Les

programmes de soutien incluaient notamment les rencontres des Alcooliques Anonymes et les programmes de visite, tandis que les programmes en établissement englobaient tous les types de programme qui n'entraient pas dans les deux premières catégories.

La dernière mesure entrant dans la définition de la variable composée relative au rendement à l'égard du programme consistait à évaluer jusqu'à quel point le délinquant avait rempli ou non les exigences des programmes qu'il avait déjà suivis. On considérait qu'un détenu avait terminé un programme avec succès s'il en avait satisfait toutes les exigences selon l'animateur du programme. Il suffisait d'avoir terminé ou abandonné un programme pour être classé dans l'une ou l'autre des catégories.

La première étape menant à l'obtention d'un résultat lié à la variable composée consistait à établir le taux de récidive de base pour l'ensemble de l'échantillon (24,1 %). Ensuite, on a calculé les taux de récidive liés à chacun des niveaux de la variable relative à la participation à chaque catégorie de programme et on les a soustraits du taux de base pour l'ensemble de l'échantillon. Chaque fois qu'il y avait une différence de 5 % dans les taux de récidive, un résultat de +1 ou de -1 était assigné au niveau concerné, tout dépendant de la direction de la différence. Ainsi, si la différence était de 10 % supérieure ou inférieure, un résultat de +2 ou de -2 était donné. Si la différence par rapport au taux de base était inférieure à 5 %, le résultat était de zéro.

Illustrons nos propos d'un exemple. Le taux de récidive des délinquants qui n'avaient pas participé à un programme de base pendant leur incarcération était de 46,7 %, une différence de 22,6 % ($46,7 - 24,1$) par rapport à l'ensemble de l'échantillon. En utilisant la norme de 5 % mentionnée ci-dessus, ces délinquants auraient obtenu un résultat de +4. Le signe «+» a été utilisé parce que les délinquants de ce groupe étaient plus susceptibles de récidiver que l'ensemble de l'échantillon (comme le démontre le taux de base). Un des problèmes liés à la méthode de Burgess demeure l'amenuisement possible des échantillons faisant l'objet d'un recoupement. Le Tableau 1 présente les taux de récidive pour chaque niveau des variables prédictives et le poids de chaque variable en fonction de la méthode de Burgess.

Tableau 1. Taux de récidive et poids de chaque variable relative à la participation à chaque programme en fonction de la méthode de Burgess

Variable	Taux de récidive	Résultat Méthode de Burgess (n)
Taux de base	24,1 %	
Programme de base (0)	46,7 %	+4 (62)
Programme de base (1)	15,8 %	-1 (158)
Prog. en établissement (0)	44,4 %	+4 (64)
Prog. en établissement (1)	16 %	-1 (156)
Programme de soutien (0)	26,7 %	0 (180)
Programme de soutien (1)	12,5 %	-2 (40)
Exigences remplies (0)	48,3 %	+4 (58)
Exigences remplies (1)	15,4 %	-1 (162)
Exigences non remplies (0)	29,8 %	+1 (124)
Exigences non remplies (1)	16,7 %	-1 (96)

Après le calcul des poids respectifs, un résultat lié à la variable composée relative au rendement à l'égard du programme a été établi en additionnant tout simplement le poids de chacune des variables. Une variable nominale relative au rendement à l'égard du programme comprenant trois volets s'est dégagée des résultats, avec une attention particulière accordée à une partition plus ou moins égale des données, qui avaient également une valeur conceptuelle. Les catégories établies se rapportaient au rendement antérieur à l'égard du programme et allaient de faible (+4 à +12) à excellent (-6 à -4).

Résultats

Renseignements démographiques

Des comparaisons entre les groupes ont été effectuées en fonction de plusieurs caractéristiques démographiques. Les analyses ont révélé que les membres du groupe des décrocheurs ($M = 32,4$ ans, $ET = 8,44$) étaient beaucoup plus jeunes que le groupe de délinquants traités ($M = 35,6$ ans, $ET = 8,61$), $t(296) = 2,72$, $p < 0,01$. On retrouvait également une proportion beaucoup plus élevée de délinquants membres de minorités visibles parmi les décrocheurs (42 %) que dans le groupe de délinquants traités (16 %), $\chi^2 = 15,54$, $p < 0,001$.

Évaluation du risque criminel

La composante relative à l'évaluation du risque criminel de la base de données de l'EID a fourni des renseignements détaillés sur les antécédents criminels de chaque délinquant. En particulier, des données sur les actes criminels antérieurs et actuels ont été extraites de cette base de données pour permettre d'établir des comparaisons entre les groupes. En outre, le niveau de risque général (faible, modéré ou élevé) attribué à chaque délinquant a été analysé en vue de déterminer les écarts éventuels entre les groupes.

Des évaluations du risque en général étaient disponibles pour 92 délinquants ayant terminé le programme de maîtrise de la colère et 76 décrocheurs. Les analyses du khi carré ont démontré que la répartition selon les catégories de niveau de risque parmi le groupe des décrocheurs et celui des délinquants traités était sensiblement différente ($\chi^2 = 10,72$, $p < 0,01$). Il importe de mentionner que, bien que le groupe de décrocheurs ait compté davantage de cas classés comme présentant un risque modéré (66 % comparativement à 41 %), le groupe de délinquants traités avaient une plus forte proportion de cas qui présentaient un risque élevé (50 % comparativement à 32 %).

Des analyses ont également été effectuées en fonction de certains facteurs et variables relatifs au risque résultant des antécédents criminels. Les écarts entre les groupes concernant les condamnations antérieures devant un tribunal pour

adolescents ou adultes ont été examinés. Fait intéressant, on n'a noté aucun écart important entre les groupes, quelles que soient les variables utilisées concernant les condamnations par un tribunal pour adolescents ou pour adultes.

Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD)

À l'aide de la composante relative à la définition et à l'analyse des facteurs dynamiques de l'EID, le groupe de délinquants traités a également fait l'objet d'une comparaison avec le groupe de décrocheurs sur le plan des besoins criminogènes. Ces besoins étaient regroupés en sept domaines, chacun comprenant de multiples indicateurs : 11 indicateurs liés aux fréquentations ou aux interactions sociales, 24 indicateurs liés à l'attitude générale, 21 indicateurs liés au comportement dans la collectivité, 35 indicateurs liés à l'emploi, 31 indicateurs liés aux relations conjugales et familiales, 46 indicateurs liés à la vie personnelle ou affective et 29 indicateurs liés à la toxicomanie.

Les besoins des délinquants ont été cotés sur une échelle de quatre points, dont les résultats allaient de «succès en vue de la réinsertion sociale»³ à «besoin manifeste d'amélioration». Ce sont les agents de gestion des cas qui ont fourni chacune de ces variables après un examen attentif de plusieurs sources d'information, telles que les indicateurs de l'IDAFD, les évaluations psychologiques, les rapports du personnel et d'autres sources de renseignements pertinents. Les données de l'IDAFD étaient disponibles pour 92 participants au programme de maîtrise de la colère et 76 décrocheurs.

Les résultats pour chacun de ces domaines ont été dichotomisés afin d'en faciliter l'interprétation. En fait, seules les cotes «besoin modéré d'amélioration» et «besoin manifeste d'amélioration» ont été considérées problématiques pour le délinquant, contrairement aux cotes «succès en vue de la réinsertion sociale» et «aucun besoin d'amélioration» qui n'ont pas été prises en considération pour représenter un problème. On retrouve ci-dessous les pourcentages du groupe de délinquants ayant terminé le programme de maîtrise de la colère et du groupe de délinquants l'ayant

³ Ce résultat ne s'applique pas aux domaines de la toxicomanie et de la vie personnelle ou affective.

abandonné qui présentaient un problème susceptible d'être défini dans l'un des sept domaines susmentionnés.

Tableau 2. Cotes globales des besoins du groupe de délinquants ayant terminé le programme de maîtrise de la colère et du groupe de décrocheurs

Genre de besoin	Délinquants ayant terminé (N = 92)	Groupe de décrocheurs (N = 71)
Fréquentations	76,1 %	80,3 %
Attitudes	62,0 %	60,6 %
Vie sociale	54,4 %	69,0 %
Emploi	77,2 %	87,3 %
Relations conjugales, Vie personnelle ou affective	70,7 %	73,2 %
Toxicomanie	94,6 %	94,4 %
	85,9 %	84,5 %

Le Tableau 2 indique clairement que les deux groupes éprouvent des difficultés dans plusieurs des domaines évalués. Quoiqu'une proportion plus élevée de décrocheurs aient éprouvé des problèmes dans chacun des domaines précisés (à l'exception des attitudes) comparativement aux délinquants ayant terminé le programme, les différences ne sont pas particulièrement marquées. Ces résultats démontrent donc que les deux groupes de délinquants sont comparables sur le plan des besoins criminogènes.

Incidents en établissement

Le résultat après la mise en liberté est employé couramment dans le but de mesurer l'efficacité des programmes de traitement correctionnel. Cependant, son incidence sur le comportement en établissement constitue un facteur tout aussi important à considérer. La réduction de la récidive demeure un objectif correctionnel important, n'empêche qu'une plus grande facilité à gérer les délinquants comporte des avantages évidents pour le personnel de l'établissement.

Avant de pouvoir entreprendre des analyses des données sur les incidents en établissement, il a fallu procéder à des analyses préliminaires afin de mettre les deux groupes sur le même pied quant à l'intervalle d'exposition au risque d'être impliqué dans un incident avant la mise en liberté. La période à risque a été facile à établir dans le cas des délinquants traités, car il suffisait de vérifier dans leurs dossiers s'ils avaient été impliqués dans des incidents entre la date où ils avaient terminé le programme de maîtrise de la colère et la date de leur mise en liberté. Toutefois, pour faire le calcul du nombre d'incidents en établissement impliquant les sujets du groupe de référence dans un laps de temps comparable, une variable relative au temps écoulé avant la mise en liberté a dû être créée. Pour ce faire, on a calculé le nombre de jours en moyenne qui s'écoulaient entre la date où prenait fin le programme de traitement et la mise en liberté des délinquants ayant terminé le programme. La moyenne ainsi établie a été utilisée comme base de temps pour la recherche d'incidents en établissement impliquant le groupe de décrocheurs avant la mise en liberté. De cette façon, les deux groupes disposaient du même intervalle d'exposition au risque avant la mise en liberté. Par ailleurs, cette manipulation des données n'était pas idéale car les deux groupes n'appartenaient pas à des cohortes établies en même temps.

Les deux groupes comptaient à peu près le même nombre de délinquants impliqués dans un incident en établissement pendant la période à risque. Par contre, la proportion de délinquants traités impliqués dans un incident était plus élevée (56 %) que celle des délinquants du groupe de référence (48 %). Les analyses ont aussi révélé que les délinquants du groupe ayant terminé le programme ($M = 0,70$; $ET = 1,72$) et du groupe de référence ($M = 0,51$; $ET = 1,28$) étaient impliqués dans le même nombre d'incidents pendant la période précédant la mise en liberté. De plus, les analyses statistiques n'ont signalé aucun écart significatif sur le plan de la fréquence des incidents en établissement avant et après la participation au programme de maîtrise de la colère parmi les participants.

On avait présumé qu'il y aurait une diminution de la fréquence des incidents avec violence en établissement parmi les délinquants ayant terminé le programme de maîtrise de la colère. Étonnamment, les données n'ont pas révélé de différence

notable entre les groupes. En fait, la proportion de délinquants impliqués dans un incident avec violence après le traitement était plus élevée parmi le groupe de délinquants traités (10 %) que parmi le groupe de référence (5 %), bien que l'écart ne soit pas significatif. Le taux de base peu élevé des incidents en établissement est certainement digne de mention.

La dernière série d'analyses s'attardait sur la période qui s'écoulait en moyenne avant l'implication dans un incident en établissement pour chacun des groupes. Là encore, les analyses statistiques n'ont pas révélé d'écart important entre les groupes. Néanmoins, la période qui s'écoulait en moyenne avant l'implication dans un incident était plus longue au sein du groupe de délinquants traités ($M = 140,2$ jours, $ET = 150,04$) qu'au sein du groupe de référence ($M = 124,6$ jours, $ET = 97,97$).

Ces constatations laissent entendre que la participation au programme de maîtrise de la colère n'a pas permis de diminuer la fréquence des incidents en établissement au sein du groupe de délinquants traités, mais qu'elle pourrait avoir retardé leur implication. Le fait que ces groupes n'appartenaient pas à des cohortes établies en même temps compromet cependant la généralisabilité de ces résultats. Le SGD n'a été implanté à la grandeur du pays qu'en 1994, ce qui rendait plus difficile la recherche de données antérieures à cette année-là.

Résultat postlibératoire

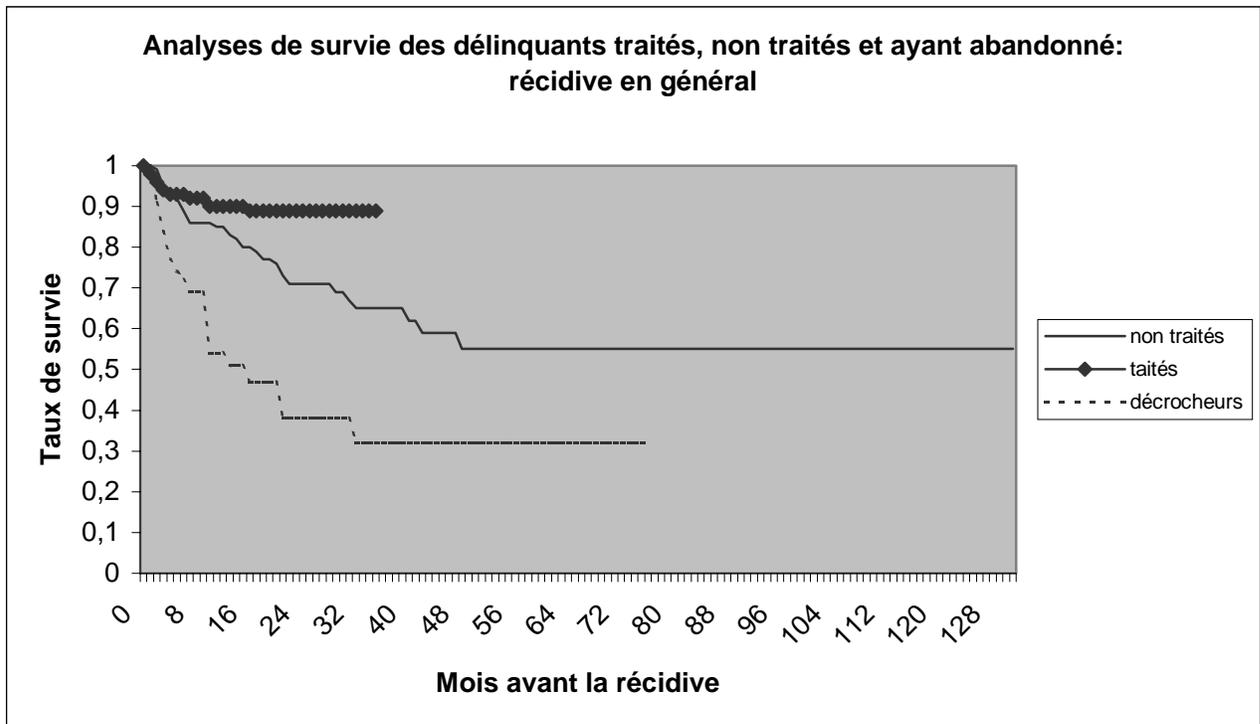
Même si la comparaison des incidents en établissement entre les deux groupes a permis d'obtenir de nouvelles données concernant le programme de maîtrise de la colère, la présente étude visait surtout à examiner l'efficacité de la participation à ce programme sur le plan de la réduction de la récidive.

Récidive non violente

Pour la présente étude, une récidive non violente se rapporte à toute condamnation à la suite d'une nouvelle infraction sans violence. On a eu recours à des analyses de survie afin de faire correspondre la période à risque des trois groupes.

L'analyse préliminaire des données a révélé qu'au cours d'une période de suivi de trois ans, les taux de récidive du groupe de décrocheurs, du groupe de référence et du groupe de délinquants traités étaient de 52, 30 et 10 % respectivement. Fait non surprenant, les courbes de survie des trois groupes étaient sensiblement différentes ($\chi^2 = 31,55$, $p < 0,001$). Les analyses de survie qui ont suivi ont aussi démontré que le taux de récidive parmi le groupe de décrocheurs était beaucoup plus élevé que celui du groupe de délinquants traités ($\chi^2 = 32,45$, $p < 0,001$) et du groupe de référence ($\chi^2 = 14,88$, $p < 0,001$). Enfin, le taux de récidive du groupe de délinquants traités était beaucoup moins élevé que celui du groupe de référence ($\chi^2 = 5,32$, $p < 0,05$). La moyenne de temps écoulé avant la récidive était de 7 mois pour le groupe de délinquants traités et 12,7 mois pour le groupe de référence. Parmi ceux qui ont échoué, 34 % du groupe de référence et 55 % du groupe de délinquants traités ont récidivé dans les 6 premiers mois de leur mise en liberté. Les courbes de survie des sujets du groupe de délinquants traités et du groupe témoin sont illustrées au Graphique 1.

Graphique 1. Comparaison des taux de survie de la récidive non violente pour les échantillons de participants à risque élevé au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés au groupe de référence

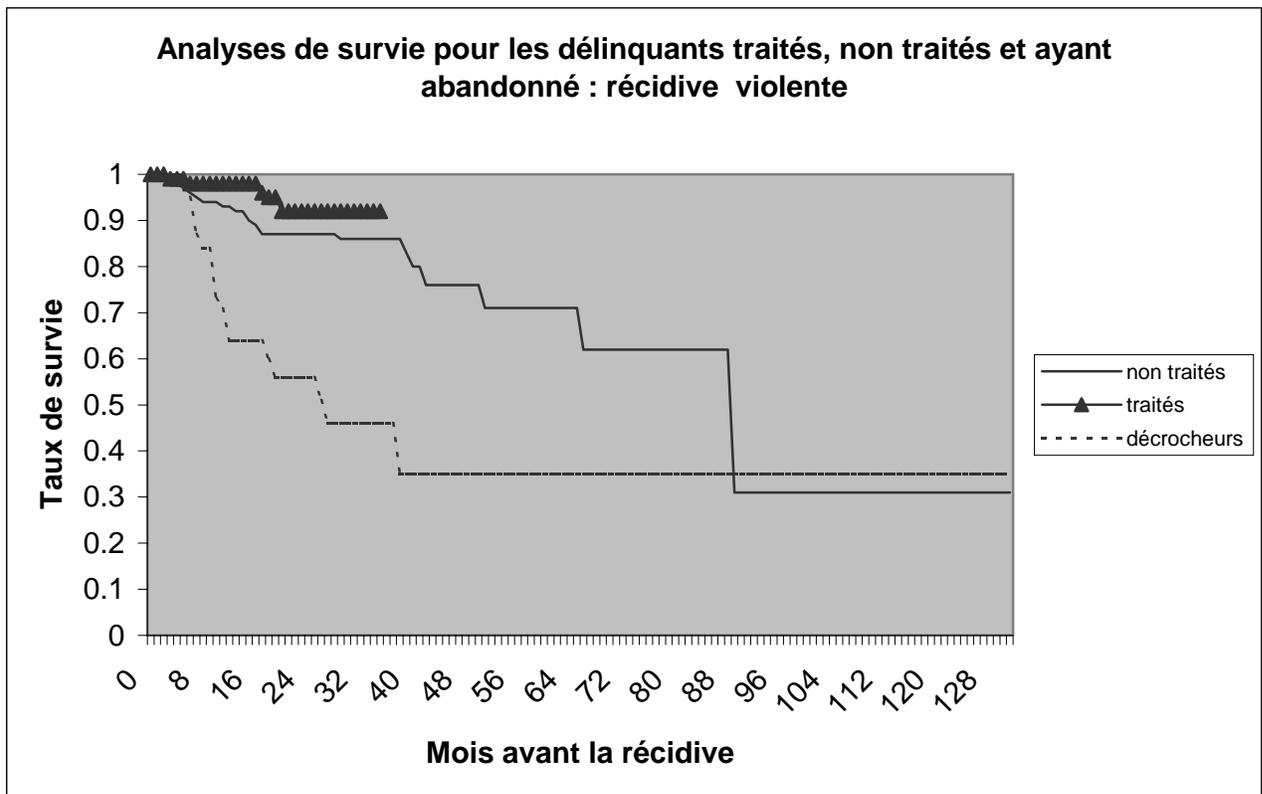


Récidive violente

Au cours d'une période de suivi de trois ans, les taux de récidive du groupe de délinquants traités, du groupe de référence et du groupe de décrocheurs étaient de 5, 17 et 40 % respectivement. Ici encore, les analyses de survie ont indiqué des écarts importants entre les trois groupes au chapitre des taux de survie de la récidive avec violence ($\chi^2 = 30,93, p < 0,001$). À l'instar de la récidive non violente, les analyses de survie qui ont suivi ont démontré que le taux de récidive du groupe de décrocheurs était beaucoup plus élevé que celui du groupe de délinquants traités ($\chi^2 = 29,32, p < 0,001$) et du groupe de référence ($\chi^2 = 16,45, p < 0,001$). Fait intéressant, les taux de survie du groupe de délinquants traités et du groupe de référence étaient similaires. Il semble que la différenciation du niveau de risque utilisée par Dowden *et al.* (1999) fait ressortir la nécessité de tenir compte du niveau

de risque du délinquant dans l'évaluation des programmes correctionnels. Les taux de survie des groupes qui nous intéressent sont illustrés au Graphique 2.

Graphique 2. Comparaison des taux de survie de la récidive violente pour les échantillons à risque élevé de participants au programme de maîtrise de la colère et de sujets appariés du groupe de référence



Prédicteurs de récidive

Même si les analyses de survie démontraient clairement l'efficacité du programme de maîtrise de la colère, d'autres analyses ont été menées afin de connaître la contribution accessoire de la participation au programme à l'augmentation des taux de réussite de la mise en liberté. Pour ce faire, nous avons sélectionné plusieurs variables prédictives potentielles de la récidive se trouvant dans notre base de données.

Pour ces analyses, nous avons adopté une définition plus élargie de la récidive, qui englobe toute réincarcération pour une infraction commise avec ou sans violence.

Les deux indices de récidive ont été regroupés parce qu'on n'a pas jugé utile de faire deux analyses différentes pour déterminer les principaux prédicteurs de récidive violente et non violente, en raison du nombre restreint de récidives violentes.

Le Tableau 3 présente les corrélations d'ordre zéro entre chacune des variables prédictives sélectionnées et la récidive. Seules les variables ayant une relation univariée significative avec la récidive ont fait l'objet d'analyses plus poussées.

Tableau 3. Corrélations d'ordre zéro entre chaque prédicteur et la récidive

Prédicteurs (N = 220)	Corrélation avec la récidive
Âge	-0,03
Groupes de l'échelle d'ISR	-0,18**
Variable relative au rendement à l'égard du programme	0,32**
Période à risque dans la collectivité	-0,26**
Incident en établissement (oui/non)	0,02
Dossier de jeune contrevenant	-0,10
Âge (moins de 25, 25-35, 36 ou plus)	0,03
Infraction avec violence à l'origine de la peine actuelle	-0,06

La dichotomie dans la mesure du résultat postlibératoire (succès contre échec) a nécessité le recours à des analyses de régression logistique. Les variables ont été entrées simultanément, les principaux prédicteurs dans le premier bloc et le groupe de délinquants traités (groupe ayant terminé le programme par rapport au groupe de référence) en dernier lieu. Cela nous a permis de voir si la participation au programme de maîtrise de la colère contribuait de façon significative à la prédiction de la récidive après que l'influence de chacun des principaux prédicteurs eut été soumise à un contrôle statistique.

Les résultats de la régression logistique ont révélé que la participation au programme de maîtrise de la colère demeurait étroitement liée à la récidive ($p < ,005$), même après que les principaux prédicteurs de récidive eurent été soumis à un contrôle. Cette constatation est importante, car elle démontre avec plus de clarté que les réductions de la récidive observées pourraient être attribuables à la participation au

programme de maîtrise de la colère et non pas à d'autres facteurs extérieurs (comme le rendement antérieur à l'égard du programme).

Puisque la variable relative au rendement à l'égard du programme était étroitement liée au résultat postlibératoire, des contrôles des sources de distorsion de cette variable ont été établis par l'appariement du groupe ayant terminé le programme et du groupe de référence en fonction de la variable à trois volets relative au rendement à l'égard du programme. Cet appariement a permis de réduire notre échantillon à 41 paires de délinquants regroupés en fonction de l'âge, de l'échelle d'ISR, de l'infraction à l'origine de la peine et du rendement à l'égard du programme. La période à risque était sensiblement la même, éliminant ainsi le besoin de procéder à des analyses de survie. Les analyses de suivi ont révélé que le taux de récidive du groupe de référence (19,5 % contre 7,3 %), était presque trois fois plus élevé que celui du groupe ayant suivi le programme, mais cet écart n'était pas significatif sur le plan statistique, $F(1,80) = 2,65$, $p < 0,11$, $\eta^2 = 0,18$). Néanmoins, la baisse marquée de la récidive dans le groupe ayant suivi le programme de maîtrise de la colère, malgré qu'elle ne soit pas significative, nous a amené à croire davantage que les effets positifs liés au programme sont en fait influencés par la participation au programme plutôt que par d'autres facteurs tels que le rendement à l'égard du programme et le niveau de risque.

On a ensuite procédé à une dernière analyse à l'aide de la variable relative au rendement à l'égard du programme. Comme cette variable aura beaucoup d'influence sur les évaluations du programme qui suivront et afin de vérifier sa précision, on a d'abord considéré le niveau de risque du délinquant (mesuré à l'aide de l'échelle d'ISR-R) dans une analyse de régression logistique, suivi de la variable relative au rendement à l'égard du programme. Cela a permis d'attribuer le maximum de variations à la variable relative au niveau de risque du délinquant dès le départ, minimisant éventuellement le rôle du rendement à l'égard du programme. Les résultats ont révélé que le rendement antérieur à l'égard du programme jouait encore un rôle majeur dans la prédiction de la récidive indépendamment du niveau de risque. Cette constatation démontre l'utilité de cette variable composée tout en mettant en relief la nécessité, pour les évaluateurs du programme, d'étudier

l'influence du rendement antérieur des délinquants à l'égard du programme sur les conclusions préliminaires, lequel exerce une influence majeure sur les résultats obtenus.

Analyse

La présente étude avait pour objet d'effectuer un examen plus approfondi de l'efficacité d'un programme de maîtrise de la colère en milieu carcéral. Le programme a été offert à un échantillon de 110 délinquants adultes sous responsabilité fédérale qu'on a apparié à un groupe de référence en fonction du risque, de l'âge et de l'infraction à l'origine de la peine. Les données concernant 78 décrocheurs ont été intégrées à l'analyse finale à des fins comparatives. Le fait de ne pas tenir compte des décrocheurs avait souvent fait l'objet de critiques à l'étape de l'examen des résultats de l'évaluation du programme (Quinsey, Rice, Harris, et Lalumière, 1993).

Fait étonnant, plusieurs séries d'analyse ont indiqué que la fréquence des incidents en établissement était la même parmi le groupe ayant terminé le programme et les sujets du groupe de référence. Ces conclusions s'appliquent à la fréquence, à la gravité et au temps qui s'était écoulé avant l'implication dans un premier incident. Toutefois, le taux de base peu élevé des incidents en établissement pourrait avoir limité l'émergence de conclusions statistiquement significatives. De plus, bon nombre de membres du groupe de référence avaient été incarcérés avant 1994, soit avant la mise en œuvre de l'EID. Par conséquent, le suivi des incidents en établissement antérieurs à cette année-là n'était pas aussi fiable, ce qui pourrait avoir affecté les résultats.

Sur le plan de la récidive, il semblerait que la participation partielle au programme (soit l'abandon) n'était pas associée à des réductions significatives de la récidive. En fait, les taux de récidive des sujets du groupe de décrocheurs étaient beaucoup plus élevés que ceux des sujets ayant terminé le programme et des sujets du groupe de référence. Par contre, des facteurs de modération potentiels tels que le taux de motivation pourraient avoir faussé ces résultats. Les évaluations du programme qui suivront devraient disposer d'outils de mesure de la motivation des délinquants afin de s'assurer que l'on tienne compte des effets modérateurs potentiels de la motivation du sujet dans les analyses. L'établissement d'un groupe de référence formé de délinquants d'une liste d'attente pourrait aussi résoudre cette question sur

le plan méthodologique. Pareille rigueur nous permettrait de tirer des conclusions plus réalistes quant à l'incidence de la participation au programme sur la récidive.

Fait intéressant, la participation au programme de maîtrise de la colère était liée à des réductions marquées de la récidive même après que plusieurs variables prédictives importantes eurent été soumises à un contrôle dans le cadre d'analyses de régression logistique. Cette constatation met en relief l'efficacité de ce programme en particulier et les avantages qu'on pourrait tirer de l'élargissement du programme à un plus grand nombre.

La méthodologie qu'on a adoptée pour obtenir ces résultats mérite aussi d'être soulignée. D'autres prédicteurs importants de la récidive ont d'abord fait l'objet d'analyses de régression, maximisant ainsi la valeur prédictive de ces variables. Autrement dit, on ne comptait considérer la participation au programme de maîtrise de la colère que si elle apportait une variation *unique* à l'équation finale. Cette approche plus conservatrice a tout de même apporté des résultats probants au chapitre des effets de la participation au programme de maîtrise de la colère.

En outre, l'appariement du groupe ayant suivi le programme et du groupe de référence en fonction de l'âge, du risque, de l'infraction à l'origine de la peine et du rendement à l'égard du programme a révélé que le taux de récidive violente du groupe ayant suivi le programme était presque trois fois moins élevé que celui du groupe de référence et huit fois moins élevé que celui des décrocheurs. En associant cette constatation aux résultats de la régression logistique et des analyses de survie, on serait porté à croire que la réduction de la récidive observée parmi les délinquants ayant suivi le programme de maîtrise de la colère est fortement influencée par le fait qu'ils ont terminé le programme avec succès.

Orientations proposées pour les études à venir

Bien que la présente étude fournisse des preuves de l'efficacité du programme de maîtrise de la colère donné en établissement, les études à venir devront élaborer davantage à partir des conclusions présentées ici.

Il va de soi qu'il faut s'attarder davantage sur les possibilités d'application du programme de maîtrise de la colère aux délinquantes. Les conclusions de méta-analyses récentes (Dowden et Andrews, 1999) ont démontré que les objectifs «prometteurs» et «moins prometteurs» établis par Andrews et Bonta s'appliquaient aussi aux délinquantes. En fait, les programmes qui visaient les cognitions antisociales (l'une d'elles étant la maîtrise de la colère) avaient une taille d'effet moyenne pondérée de ,38. La limpidité des conclusions de la présente étude et la preuve méta-analytique démontrent que le programme de maîtrise de la colère devrait aussi s'adresser aux délinquantes.

Il y a aussi une pénurie d'études s'attardant sur ce qui convient aux délinquants autochtones violents. Les études à venir pourraient tenter d'examiner l'efficacité du programme en tenant compte des effets modérateurs de facteurs liés à l'ethnicité.

Enfin, la variable relative au rendement à l'égard du programme établie dans la présente étude promet beaucoup pour les études à venir englobant une évaluation du programme de traitement correctionnel. L'objectif principal lié à toute évaluation menée dans des conditions contrôlées est de démontrer que le programme que l'on évalue atteint son but, qui est habituellement la réduction de la récidive chez les délinquants. Il est toutefois primordial de s'assurer autant que possible que les profils des sujets du groupe de délinquants traités et des groupes de référence se ressemblent. Ce n'est cependant pas toujours le cas lorsqu'on adopte la stratégie habituelle, qui consiste à assigner au hasard des délinquants à l'un ou l'autre des groupes. Pour ces raisons, il importe d'assurer un contrôle des facteurs susceptibles d'avoir une influence sur la récidive, afin d'éviter que la différence entre les taux de succès des deux groupes ne soit due à des variables extérieures plutôt qu'au programme comme tel. Illustrons nos propos d'un exemple.

Supposons que l'on veut évaluer un programme de traitement cognitivo-comportemental pour les délinquants purgeant une première peine de deux ans ou plus qui avaient au moins 50 ans au moment de leur incarcération. Si les évaluateurs avaient sélectionné un groupe de référence formé de récidivistes de 15 à 17 ans, on reprocherait avec raison que l'efficacité du programme a été compromise par l'âge des participants. Le taux de récidive moins élevé des membres du groupe ayant suivi le programme de traitement par rapport au groupe de référence ne causerait aucune surprise, l'âge étant considéré comme un prédicteur de récidive important. Toute conclusion à l'effet que le programme est efficace serait alors invalide, car les résultats pourraient s'expliquer autrement. Par conséquent, les évaluateurs devraient faire en sorte que les profils du groupe de délinquants traités et du groupe de référence soient le plus similaires possible, afin d'éviter que des variables confusionnelles ne viennent brouiller les cartes.

Cet exemple est un peu tiré par les cheveux, mais il illustre bien la nécessité d'adopter un cadre méthodologique rigoureux au moment d'évaluer tout programme de traitement correctionnel. Quand vient le temps de faire correspondre des groupes, la question du rendement à l'égard du programme et des antécédents est trop souvent négligée, ce qui est problématique, puisque les délinquants qui ont participé au programme à l'étude ont sans aucun doute d'autres programmes de traitement à leur actif (Mailloux et Serin, 2000). Ainsi, comme l'illustre l'exemple ci-dessus, l'efficacité d'une intervention en particulier risque d'être influencée par la participation antérieure des deux groupes à d'autres programmes.

La participation antérieure à des programmes par le groupe de délinquants traités est susceptible d'augmenter l'efficacité de l'intervention de plusieurs façons.

Premièrement, il est possible que l'efficacité d'un programme en particulier ne soit pas essentiellement due au programme mais aussi à un autre programme que les délinquants ont déjà suivi. Il se peut aussi que le groupe de délinquants traités ait participé à un bien plus grand nombre de programmes d'intervention en établissement que le groupe de référence. Ainsi, les résultats ne seraient pas dus à une forme d'intervention en particulier, mais plutôt à un ensemble de programmes de traitement. Enfin, il est possible aussi que les délinquants traités soient plus portés à terminer les programmes qui leur sont assignés et que cette plus grande souplesse

leur a permis d'être acceptés dans le programme à l'étude. Autrement dit, ces délinquants étaient peut-être plus motivés.

La participation antérieure à des programmes par le groupe de référence risque aussi de réduire l'efficacité du programme. Par exemple, les délinquants du groupe de référence peuvent avoir participé à un plus grand nombre de programmes de traitement que le groupe de délinquants traités. Fait plus significatif encore, le groupe de référence peut avoir participé à plus de programmes visant des facteurs criminogènes, par opposition aux facteurs non criminogènes, que le groupe de délinquants traités. Finalement, les membres du personnel n'ont pas nécessairement les mêmes habiletés, ce qui pourrait affecter différenciellement le rendement après le programme (Serin & Preston, 2001).

Une variable relative au rendement à l'égard du programme du genre de celle adoptée dans la présente étude mérite un examen plus poussé à l'avenir. Il sera ainsi possible d'en faire une variable normalisée. Des analyses devraient notamment être menées afin de vérifier si le fait de la rendre plus sensible à la fréquence de programmes donnés augmente son utilité prédictive. Par exemple, si les différentes variables employées dans la méthode de Burgess avaient un caractère continu plutôt que dichotomique, cela aurait-il une incidence sur l'utilité prédictive de la variable relative au rendement à l'égard du programme ? Néanmoins, ce sont des résultats encourageants pour le programme de maîtrise de la colère du SCC et il est nécessaire d'entreprendre plus de recherche pour distiller les éléments essentiels du programme.

Bibliographie

- ANDREWS, D. A. et BONTA, J. *The Level of Service Inventory-Revised*. Toronto, ON, Multi-Health Systems, 1995.
- ANDREWS, D. A. et BONTA, J. *The Psychology of Criminal Conduct*. Second Edition. Cincinnati, OH, Anderson, 1998.
- ANDREWS, D. A., BONTA, J. et HOGE, R. D. «Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology», *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, 1990, p. 19-52.
- ANDREWS, D. A. et KIESSLING, J. J. «Program structure and effective correctional practices: A summary of the CaVIC research» dans *Effective correctional treatment*, sous la direction de R. R. Ross et P. Gendreau, Toronto, ON, Butterworth, 1980, p. 439-463.
- BURGESS, E. W. «Factors determining success for failure on parole» dans *The workings of the indeterminate sentencing law and the parole system in Illinois* sous la direction de A. A. Bruce et al., Springfield, IL, Springfield State Board of Parole, 1928.
- DOWDEN, C. et ANDREWS, D. A. «What works for female offenders: A meta-analytic review», *Crime and Delinquency*, vol. 45, 1999, p. 438-452.
- DOWDEN, C., BLANCHETTE, K. et SERIN, R. C. (1999). *Les programmes de maîtrise de la colère à l'intention des détenus sous responsabilité fédérale : une intervention efficace*. Rapport de recherche R-82. Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada.
- HUGHES, G. «Les résultats d'un programme de maîtrise de la colère fondé sur le modèle cognitiviste», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 1, 1993, p. 6-10.
- HUNTER, D. «Les programmes de maîtrise de la colère : une évaluation», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 1, 1993, p. 3-5.
- MAILLOUX, D. et SERIN, R. C. (2000). *Issues in sex offender treatment*. Manuscrit inédit. Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada.
- MARQUIS, H. A., BOURGON, G. A., ARMSTRONG, B. et PFAFF, J. «Diminuer la récidive chez les délinquants au moyen de programmes de traitement dispensés en établissement», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 3, 1996, p. 3-5.
- McGUIRE, J. (éd.) *What works: Reducing reoffending: Guidelines from research and practice*, Chichester, UK, John Wiley & Sons, 1995.
- NUFFIELD, J. *La libération conditionnelle au Canada : Recherche en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, ON, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1982.
- QUINSEY, V. L., RICE, M. E., HARRIS, G. T. et LALUMIÈRE, M. L. «Assessing treatment efficacy in outcome studies of sex offenders», *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 8, 1993, p. 512-523.

SERIN, R. C. (1994). *Le traitement des délinquants violents : examen des pratiques actuelles*. Rapport de recherche R-38. Ottawa, ON, Service correctionnel du Canada.

SERIN, R. C. et BROWN, S. L. «Les programmes de traitement à l'intention des délinquants ayant des antécédents de violence : une enquête nationale», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, n° 2, 1997, p. 34-38.

SERIN, R. C. et PRESTON, D. L. «Managing and treating violent offenders» dans *Treating adult and juvenile offenders with special needs*, sous la direction de J. B. Ashford, B. D. Sales et W. Reid, Washington, DC, American Psychological Association, 2001, p. 249-272.